

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 13 juin à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, BLATTMAN Sabine représentant en début de réunion M. CUGNET Gérard (arrivé à la question n°6), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès ayant pouvoir de M. BULTEL Jean-Pierre, JAUBERT Sylvie, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : MM. BULTEL Jean-Pierre, MARTIN Jacques et DISSET Jean-Marie.

OBJET : GRANDE INSPECTION TELESIEGE FIXE SAUZE SUPER SAUZE

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération prise au cours de cette même séance décidant la création d'une régie à autonomie financière,

CONSIDERANT que les travaux visés en objet devaient être réalisés par l'ancien délégataire (SARL Couttolenc frères) avant le 30 Juin 2013, date d'échéance du contrat,

CONSIDERANT que ladite Société, candidate à la nouvelle DSP, refuse de les réaliser suite à l'échec des négociations menées en vue de la conclusion de la nouvelle délégation,

CONSIDERANT que la Communauté doit tout mettre en œuvre pour assurer la continuité du service public des remontées mécaniques de la station du Sauze Super Sauze pour la prochaine saison hivernale 2013/2014

CONSIDERANT que le montant des travaux à effectuer sur le télésiège susvisé est estimé à la somme globale de **540.000 € HT**, répartie comme suit :

Lot 1 - Grande inspection gare motrice, ligne, gare retour :	145.000 € HT
Lot 2 - Fournitures et révisions des pièces mécaniques :	200.000 € HT
Lot 3 - Révisions hydrauliques et modification de l'appareillage électrique de sécurité et de commande :	20.000 € HT
Remplacement du câble porteur-tracteur :	90.000 € HT
Rachat de sièges d'occasion :	35.000 € HT
Maîtrise d'œuvre :	6.000 € HT
Coordination SPS :	4.000 € HT
Imprévus (réparations, boulonnerie sièges ...)	40.000 € HT
TOTAL OPERATION :	540.000 € HT

VU le code des Marchés publics et notamment son article 28,

Sur proposition du Président,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents

- DECIDE** de faire réaliser pour le compte de la SARL Couttolenc Frères les dits travaux,
- DECIDE**, pour ce faire, de lancer une consultation par voie de marché à procédure adaptée,
- AUTORISE** le Président à lancer la consultation nécessaire et à signer les marchés à intervenir dès lors que le montant des travaux ne dépasse pas l'estimation précitée,
- DEMANDE** au Président, une fois les travaux réalisés et leur montant précis connu de bien vouloir établir un titre de recettes correspondant au nom de la SARL COUTTOLENC Frères,
- PRECISE** que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits dans la décision modificative n° 1 au budget annexe ski 2013 de la Communauté votée au cours de la même séance.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M.LANFRANCHI